La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

Avril 2016

EDITO

Un an après les dernières élections départementales du Loiret, la Lettre des Elu.e.s départementaux.ales est de retour ! L'objectif reste le même, celui de vous informer du travail mené par notre groupe au sein du Conseil Départemental du Loiret. Dans cette première lettre nouvelle version, vous pourrez ainsi retrouver la répartition des élu.e.s dans les six commissions.

Vous y retrouverez également un résumé de nos principales interventions lors de la session du 23 au 25 mars, au cours de laquelle le budget primitif 2016 du département a été adopté. Dans un contexte d'augmentation des dépenses sociales et de baisse de dotations de l'Etat, notre groupe a débattu de ce budget avec responsabilité et dans l'intérêt de l'ensemble des Loirétains. Nous avons souligné la qualité des échanges avec la majorité, que ce soit en session ou en commission. Cette sérénité retrouvée, très éloignée de l'ambiance perçue lors de la mandature précédente, nous semble essentielle dans le contexte actuel.

Nous n'avons pas approuvé le budget primitif 2016, qui se traduit entre autres par une augmentation de 1,5% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette hausse n'est que la simple traduction de l'héritage Doligé et du poids des Partenariats Public-Privé dans la dette du département. Ce budget comporte d'autres décisions contraires à la politique que nous aurions menée en matière de RSA, de participation financière des familles aux transports scolaires, de prévention spécialisée, de communication, etc. Tous ces sujets et bien d'autres vous sont développés dans cette lettre.

Nous restons à votre disposition et nous vous proposerons avant l'été un moment d'échanges pour rendre compte de nos actions.

A très bientôt.

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 : Nos six conseiller.ère.s départementaux.ales

P.3 : Analyse du Budget Primitif 2016

P.4 : Finances, Ressources Humaines

P.5 : Bâtiments, Routes, Transports

P.6 : Logement et Insertion

P.7 : Enfance, Personnes âgées, Handicap

P.8 : Economie, Tourisme, Patrimoine, Culture

P.9 : Education, Jeunesse, Environnement

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Contact mail : groupe@ser45.fr

Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Nos six conseiller.ère.s départementaux.ales

Chaque élu.e est secrétaire d'une des six commissions. Quatre d'entre eux sont aussi membres de la Commission Permanente (CP) qui se réunit une fois par mois.

Prochaine session : 9 et 10 juin

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

Canton de Saint-Jean-de-Braye

Commission : Logement, Insertion / Membre de la CP

Michel BREFFY

Canton de Fleury-les-Aubrais

Commission : Bâtiments, Routes, Transports / Membre de la CP

Christophe CHAILLOU

Canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Commission : Economie, Tourisme, Patrimoine, Culture / Membre de la CP

Marie-Agnès COURROY

Canton de Fleury-les-Aubrais

Commission : Education, Jeunesse, Sports, Environnement

Hélène LORME

Canton de Saint-Jean-de-la-Ruelle

Commission : Enfance, Personnes âgées, Handicap / Membre de la CP

Thierry SOLER

Canton de Saint-Jean-de-Braye

Commission : Finances, Ressources Humaines, Services supports

Analyse du Budget Primitif 2016 du Loiret

Christophe CHAILLOU

« Notre groupe tient à saluer la qualité du travail mené par les services départementaux pour élaborer ce budget et pour permettre d'aborder avec un maximum de données possibles son examen, et ce dans un souci de transparence sur les grands choix budgétaires. Il y a eu un effort d'explication qui a permis de réels débats en commission.

Nous avons exprimé un certain nombre d'arguments au cours de cette session, dans un état d'esprit clair : celui de vouloir agir dans un souci de responsabilité et dans l'intérêt général, ayant pleinement conscience des contraintes que sont celles du département du Loiret. Certains d'entre nous sommes élus au sein d'une collectivité locale ; nous savons donc que les choix ne sont pas simples et nous n'avons pas l'ambition de nous ériger en donneurs de leçons.

Au fur et à mesure de l'examen des rapports, nous avons souligné que ce budget comportait des fortes zones d'incertitudes, à commencer par le financement du RSA, dont la totalité des crédits nécessaires ne sont pas budgétés, ou encore la provision pour risque d'un million d'euros sur la délégation des transports scolaires. Sur la fiscalité, nous sommes contre l'augmentation de 1,5 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit environ 30€ supplémentaire par propriétaire. Nous rappelons notre attachement à la prise en compte de l'ensemble des ressources des familles pour les participations, notamment dans le domaine des transports scolaires. Sur la politique jeunesse, nous regrettons qu'il n'y ait pas de politique de prévention spécialisée, alors que la présence humaine sur le terrain, dans les quartiers, est pourtant indispensable dans le contexte du moment, y compris par rapport aux phénomènes de radicalisation. De même, continuer à investir sur les châteaux, augmenter les frais de communication (+ 100 000 € !), diminuer les crédits pour les classes de découverte … ne sont pas des choix que nous acceptons. »

Nous n'avons pas voté pour ce budget. Mais nous avons souligné que nous comprenions pleinement la situation du département (nous avons ainsi voté des délibérations qui se traduisent concrètement par des diminutions de crédits) et avons salué la démarche et la qualité du travail accompli. Nous avons reconnu que les efforts proposés permettent sur un certain nombre de sujets de maintenir l'intervention du département. « Dans la période complexe que nous connaissons, beaucoup d'efforts proposés apparaissent raisonnables et permettent au département de continuer à agir. Mais nous ne pouvons valider l'ensemble, tout en reconnaissant la qualité du dialogue et l'atmosphère sereine qui règne dans l'assemblée ; nous nous retrouvons dans cet état d'esprit sans renier nos principes et nos valeurs. »

Après concertation au sein du groupe, les cinq élu.e.s socialistes et apparenté.e.s se sont abstenu.e.s ; l'élu EELV a voté contre.

Le budget 2016 du Loiret en quelques chiffres

646,7 millions	Montant du budget 2016 du Département du Loiret
94,1 millions	Niveau d'investissement prévu pour 2016
7 millions	Plan d'économies de gestion sur le fonctionnement à réaliser entre 2016 et 2017
+ 1,5 %	Hausse de la Taxe sur les Propriétés Bâties (soit en moyenne 30 € par propriétaire)
0	Somme en euros dépensée pour la prévention spécialisée
+ 17 %	Augmentation des dépenses de communications du département
- 5 millions	Refus d'inscrire au budget l'augmentation des dépenses liées au RSA en 2016

Finances, Ressources Humaines, Services supports

Thierry SOLER

Sur le niveau d'investissement

Je veux revenir sur le choix qui me semble exagéré en faveur de la préservation de l'investissement, à un niveau relativement important par rapport à d'autres départements. Comment justifier des restrictions pour les dépenses usuelles et afficher une si éclatante santé quand il s'agit d'investir ? Il ne s'agit pas d'opposer investissement et fonctionnement mais de placer autrement le curseur entre les deux. Ce qui compte dans une dépense, c'est si elle va servir nos administrés ou si elle est superflue. Nous pourrions peut-être nous permettre d'être moins stricts dans les économies de fonctionnement et être moins « formidables » en investissement. Chaque fois que l'on fait du fonctionnement, on fait aussi de l'emploi.

Michel BREFFY

En ce qui me concerne, la décision prise de maintenir un niveau d'investissement de 94 millions d'euros est sage. Derrière, il y a des dossiers d'investissement intéressants pour la population du Loiret. Ne serait-ce que sur les EHPAD. Les politiques affirmées de donner à nos personnes âgées des lieux aménagés et restaurés nécessitent des sommes importantes. Pour le reste, on ne peut pas se permettre de ne pas maintenir un niveau d'investissement important sous peine d'arriver à des routes dans un mauvais état. Il faut garder un investissement important car derrière il y a des emplois. J'apprécie qu'on ne laisse pas se dégrader l'emploi et le cadre de vie des Loirétains.

Christophe CHAILLOU

Des dépenses de communication en hausse !

A l'heure des économies, on peut s'interroger sur les dépenses de communication pour promouvoir le Département du Loiret. Quand on compare avec le budget 2015, il y a une augmentation de 17%. On aurait pu attendre des efforts y compris dans ce domaine, au minimum la stabilité des choses. Un certain nombre de campagnes dans les médias nationaux peuvent interroger quant à l'utilité et l'impact direct pour le territoire. Nous n'avons jamais été hostiles aux dépenses de communication, y compris pour expliquer un certain nombre de choix. Mais une telle augmentation dans la période que nous traversons n'est pas raisonnable. Voilà pourquoi nous nous sommes abstenus sur le rapport « Promouvoir l'image du Conseil Départemental ».

La hausse de la TFPB pour solder l'héritage des PPP ?

Nous avons voté contre l'augmentation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1,5 %. Cette augmentation, d'environ 30€ par propriétaire, n'est pas indolore dans la période que nous connaissons. Pourtant, il nous avait semblé entendre de la part d'un certain nombre d'élus de la majorité que cette option n'était pas celle qu'ils portaient, notamment dans leurs engagements de campagne ; il y avait aussi beaucoup de critiques sur la facilité d'autres collectivités (souvent de gauche) qui augmentaient les impôts. Il est à noter que le département sera d'ailleurs l'une des rares collectivités dans le Loiret à le faire cette année.

Pour comprendre cette décision, il faut regarder la structure du budget et son héritage : les PPP (Partenariat Public-Privé) pèsent lourdement, se traduisant par une forte dégradation de nos ratios (épargne brute et endettement). L'augmentation des impôts, c'est donc pour solder la dette précédente issue des PPP, « l'héritage Doligé » !

Bâtiments, routes, transports

Christophe CHAILLOU

Sur les transports scolaires

J'ai en mémoire les longues séances de présentation faites par la majorité pour exposer le nouveau dispositif des transports scolaires avec le délégataire Odulys (passage d'un système d'inscription pour avoir la carte de transport payée par le département à un système de participation directe des usagers), où on nous expliquait que c'était la solution parfaite, sans aucun risque pour le département. Mais ce système a fait diminuer le nombre de cartes et donc le nombre de rétributions au délégataire. Ainsi, le département doit inscrire dans son budget primitif 2016 une provision à hauteur d'1 million d'euros au titre du risque lié à la réclamation financière du délégataire Odulys, dans l'attente d'une conciliation.

Nous sommes aussi en désaccord sur la méthode de participation des familles aux transports. Nous avions déposé lors de la mandature précédente un amendement qui conditionnait la participation à la prise en compte des ressources des familles, amendement qui avait été voté mais qui n'a malheureusement pas été respecté. Nous maintenons notre position de principe. Actuellement, le système mis en place ne reflète pas la prise en compte de la situation sociale. En conséquence, nous nous sommes abstenus sur le rapport « Mobilité durable ».

Thierry SOLER

Moderniser les infrastructures

Sans discuter du volume, j'ai quelques remarques sur le fléchage des investissements. Je tiens à dire que je soutiens la quasi-totalité des projets, notamment le projet d'échangeur de Chécy (je l'aborde depuis 2009). Mais je préfèrerais que l'on flèche plus sur la qualité des routes et la sécurité que sur la fluidité du trafic. La Commission Permanente vient de voter l'abandon de la déviation de Saint-Martin d'Abbat et je regrette qu'il n'en soit pas de même pour la D921 (à Fay et entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel).

Voirie : les aides aux communes

J'ai toujours été surpris qu'en matière cyclable, les aides pour l'aménagement des abords des collèges ne concernent qu'un rayon de 200m. Il faudrait que cela soit sur au moins 1 km. Autre remarque : le calendrier. C'est toujours compliqué pour les petites communes car la somme de l'aide du département est définie tardivement, après le vote des budgets de ces communes.

Michel BREFFY

Voirie : les aides aux communes

C'est à nous, élu.e.s, d'inciter nos collègues des communes et communautés de communes à faire un aménagement pour les vélos dans un rayon de 2 /3 km autour des collèges; c'est une question de volonté politique.

Où en est la Ligne à Grande Vitesse Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon (POCL) ?

Alors que les principales collectivités (Département du Loiret, Région Centre, ville d'Orléans, etc.) s'étaient prononcées en faveur du tracé Ouest, celui passant par Orléans, Réseau Ferré de France avait finalement choisi le tracé médian. Une contre-expertise mené par le cabinet TRAFALGARE a mis en évidence que le dossier de concertation publique apparaissait relativement biaisé. Ainsi, l'assemblée départementale a adopté en session une nouvelle motion, présentée par Michel Breffy, demandant la réouverture du dialogue, la tenue d'un débat contradictoire ainsi qu'un nouveau rendez-vous avec le premier ministre. Thierry Soler a voté contre en se référant à une proposition alternative déjà soumise au conseil général en 2013.

Logement et insertion

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

Budget RSA et AJIL

Nous n'avons pas approuvé le rapport sur la lutte pour l'insertion et contre les exclusions pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le budget consacré au RSA n'est pas sincère. La majorité, comme dans beaucoup de départements, a inscrit dans ce budget un montant identique à celui de l'an dernier, tout en expliquant que ce montant n'est pas réaliste par rapport à ce qui serait nécessaire. Quand on vote un budget, c'est un élément qui interroge. De même, il est regrettable que les montants inscrits pour l'AJIL (Allocation Jeunes Insertion Loiret, pour les majeurs de moins de 21 ans, anciennement Allocation Jeune Majeur) subissent une baisse importante (1/3 de moins).

Enfin, une remarque concernant l'accompagnement vers l'emploi et les subventions aux structures « personnes en difficultés » : là où nous pouvons entendre la quasi disparition d'une inscription budgétaire faute de résultats en sorties d'emploi dans le cadre d'un partenariat, nous ne pouvons approuver la diminution, au fur et à mesure, des subventions aux actions collectives des structures pour les personnes en difficulté surtout lorsque l'objectif est bien de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Ces actions collectives ont toutes leur importance.

Thierry SOLER

Lutter pour l'accès aux droits

Il y a une lutte qui me parait pouvoir constituer un marqueur gauche-droite, c'est la lutte pour l'accès aux droits (le président venait de dire qu'il n'y avait plus de clivage gauche-droite à propos de la fraude sociale). Le volume des non-recours au RSA est plus important que le volume des indus, c'est-à-dire qu'on a plus de gens qui devraient en bénéficier et qui n'en bénéficient pas que de gens qui ne devraient pas en bénéficier et qui en bénéficient. C'est notamment le constat que l'on a fait de l'échec du RSA activité : seule la moitié des gens qui y avait droit en ont bénéficié. Le RSA activité a ainsi échoué et a été remplacé par la prime d'activité.

La recentralisation de l'ensemble du RSA va peut-être nous inciter à faire plus d'efforts pour l'accès aux droits. Je crois que tous les élus sont convaincus que le RSA n'est pas une largesse que l'on accorde à des gens mais un besoin pour toute la société de ne pas tolérer la misère et que des gens soient laissés sur le côté. Si cela est le cas, alors nous devrions être plus volontaristes dans la lutte pour l'accès aux droits dans le département.

Sur l'AJIL, le budget prévoit 500 000€ contre 700 000€ l'an dernier qui n'ont pas été utilisés. S'est-on trompé sur le potentiel ? Ou les jeunes ayant-droits ne sont-ils pas en mesure de la demander (ça doit être aussi vrai sur le RSA) ? J'aimerais savoir où se situent les actions pour que les ayants-droits bénéficient de l'allocation.

RSA : vers une recentralisation ?

Christophe Chaillou : « la proposition faite par le gouvernement visant à recentraliser le RSA (qui correspond à une demande relativement partagée par les conseils départementaux) est une décision qu'il faut saluer, même si j'ai toujours été réticent, à titre personnel, aux recentralisations car il n'est pas certain que nous soyons gagnants à recentraliser les dispositifs ; les collectivités sont fondamentalement mieux à même de régler cette problématique. Je n'ignore pas que la question de l'année de référence pour déterminer les montants de cette recentralisation (l'Etat souhaite prendre 2016 comme année de référence, les départements 2014) est un élément qui va sans doute compliquer les choses dans les mois qui viennent. Il convient de noter qu'il manque 5 millions d'euros au budget 2016 du département pour financer toutes les dépenses liées au RSA ... »

Enfance, personnes âgées, handicap

Hélène LORME

La prévention spécialisée encore oubliée

La prévention spécialisée est une action ayant pour objectif de permettre à des jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement en restaurant le lien social. Depuis le 2 Janvier 2002 la prévention spécialisée est rattachée à la protection de l'enfance qui repose sur 3 fondements : l'éducation des jeunes en voie de marginalisation, leur socialisation et la médiation psychosociale entre eux et les institutions. Le département du Loiret a décidé en juillet 2013 d'arrêter cette politique, ce que nous avions dénoncé à l'époque. Nous regrettons que le département n'ait pas fait le choix de revenir sur cette décision pour l'année 2016. Le fait qu'il n'y ait plus de présence humaine (notamment des éducateurs spécialisés qui permettent un dialogue sur le terrain et de restaurer le lien social, dans un contexte d'extrémisme, de radicalisation et de sentiment d'abandon), est une erreur. C'est l'une des raisons qui nous a poussé à ne pas voter favorablement le rapport sur la politique « enfance famille ».

Thierry SOLER

Soutien aux personnes en situation de handicap

J'ai deux petites remarques, qui font écho aux Assises de la solidarité organisées par le département il y a quelques mois. Tout d'abord, nous devons mener une réflexion pour qu'un jour nous ayons un plan pour les établissements hébergeant des personnes handicapées. J'ai entendu des structures qui s'inquiétaient du financement pour leur rénovation. Ensuite, le département prévoit de recentrer ses subventions aux associations sur le médico-social, et non plus sur le sanitaire. Or, le médico-social et le sanitaire sont très imbriqués. Il ne faudrait pas faire cela trop brutalement et rester dans le dialogue avec les associations.

Sur la protection des mineurs sans autorité parentale

Je m'interroge quand je vois que pour l'hébergement des mineurs sans autorité parentale, on bascule vers les établissements hôteliers pour les mineurs de plus de 16 ans. Sur ce sujet, il semble y avoir un coût moindre pour le département. Pourquoi ? Est-ce parce ce qu'il y a moins d'accompagnement des jeunes ?

Michel BREFFY

Plan Solidarité EHPAD

Nous soutenons le Plan Solidarité EHPAD, visant à la reconstruction ou à la réhabilitation de 24 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il est important que chaque conseiller départemental soit présent lors des réunions concernant les EHPAD de leur canton. A titre d'information, sachez que le conseil de surveillance du centre hospitalier de Fleury a inscrit l'EHPAD dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour 2018. Il ne reste plus qu'à convaincre l'Agence Régionale de Santé.

Zoom sur la complémentaire santé pour tous

La majorité départementale a présenté un projet de complémentaire santé ouvert à tous les Loirétains, en partenariat avec l'association ACTIOM. Cette association a pour objet de proposer à ses membres, en échange d'une participation de 10€, des contrats collectifs solidaires à des tarifs négociés. Le Département tiendra un rôle de promoteur et s'engage à la prise en charge de certains frais et à la mise à disposition de locaux pour des permanences. Après des demandes de précisions suite à un manque d'informations données par la majorité en commission « Enfance, Personnes Agées, Handicap », nous avons approuvé le principe de partenariat avec l'association ACTIOM en attendant d'en connaître le contenu exact.

Economie, tourisme, patrimoine

Thierry SOLER

Aménagement du territoire : la fin de la politique des guichets?

La majorité a présenté les grandes lignes de son engagement pour l'aménagement du territoire et les modalités de répartition de l'enveloppe financière dédiée aux contrats de développement territorial, qui devront être adoptées en juin. Je suis ravi de constater que l'on essaie de sortir de la politique de guichets ; c'est un point très positif selon moi. On va chercher à trier et valoriser ce qui nous paraît juste et encourager ce qui paraît aller dans le bon sens. Je m'étonne en revanche de ne pas voir apparaitre la notion de développement durable. S'il y a une occasion d'insister là-dessus, c'est ici : les contrats de territoire doivent être incitatifs dans ce sens-là.

Contre la vidéo-surveillance

Sur la vidéo-surveillance, je pense qu'on ne devrait pas garder ce genre de dispositif qui relève de la politique nationale. Je suis plutôt réticent à cette façon de lutter contre la délinquance. Une politique de prévention spécialisée serait bien plus utile.

Pour la coopération décentralisée

Le département a inscrit au Budget 2016 une somme de 45 400€ au titre de la coopération avec le judet d'Olt (département roumain) et 10 000€ destinés aux associations humanitaires. Cette politique me paraît intéressante. La coopération décentralisée n'est pas négligeable et je pense que nous avons les moyens, quoique certains discours puissent dire, d'avoir une intervention plus forte que cette modeste somme inscrite au budget (55 400€ au total). Notre département aurait une grandeur à s'investir plus sur ce mandat même si, comme son nom l'indique, ce n'est pas une responsabilité intrinsèque au département.

Christophe CHAILLOU

Sur les dispositifs d'aide à l'aménagement des territoires

Je salue le travail collectif au sein de la commission. Certains modifications dues à la loi NOTRe sont bonnes (comme la suppression de l'aide en faveur des châteaux privés !). S'agissant des évolutions qui se traduisent concrètement par une adaptation du soutien apporté aux collectivités ou aux partenaires, nous sommes dans l'esprit de responsabilité que j'évoquais ; nous les approuvons car, dans la période que nous traversons, il faut que chacun prenne sa part de l'effort, tout en respectant les grands équilibres et en faisant en sorte que l'activité des collectivités et des associations perdurent.

Pour une réflexion sur le patrimoine du Loiret

Christophe Chaillou : « il y a un point qui nous pose question et doit être, à terme, source d'inquiétude : les investissements dans les châteaux. Les sommes cumulées sont importantes. Dans la période qui est la nôtre, avec les interrogations et les inquiétudes qui sont les nôtres, n'est-il pas opportun d'engager une réflexion pour savoir si le département peut conserver tout son patrimoine ? Pour le château de Chamerolles, nous sommes devant des travaux très importants. Pour nos citoyens, cela peut poser question. Je ne dis pas qu'il faut solder l'ensemble du patrimoine, mais faire une étude objective. Il faut maintenir des lieux quand ils ont une implication historique très forte sur un territoire qui en a besoin, comme c'est le cas pour les châteaux de Gien et de Sully-sur-Loire. »

Education, jeunesse, environnement

Marie-Agnès COURROY

Baisse des crédits pour les classes de découverte

Nous regrettons que la participation du département aux classes de découverte soit en baisse. Cette mesure constitue un désengagement qui pèsera sur le budget des communes et des familles. Parce que nous pensons qu'apprendre à vivre ensemble, est, plus que jamais, en ces temps difficiles, essentiel pour la jeunesse, parce que nous savons que ces actions sont importantes pour la mise en place des apprentissages, le soutien aux projets pédagogiques ne devrait-il pas être prioritaire ?

Baisse des dotations et communication des actions engagées

Nous nous sommes abstenus sur les rapports concernant l'éducation et la réussite scolaire des jeunes. Les baisses de dotations, en partie justifiées, ont été mal comprises des équipes et ont mis les principaux en difficulté. Je tiens cependant à souligner le meilleur dialogue engagé avec les équipes de direction des établissements et le climat de confiance qui s'instaure même si j'attends un travail encore plus en commun, notamment pour mettre en avant les initiatives départementales parfois méconnues dans nos collèges. Les actions mises en place doivent être partagées avec les professionnels de l'éducation.

Michel BREFFY

Sur les collèges de Fleury

La future construction du collège Nord-Est d'Orléans aura un impact sur les collèges de Fleury car ils arrivent pratiquement à saturation. N'oublions pas qu'il y a sur Fleury un projet important de 3 000 logements dans les années qui viennent ; il faudra revoir alors la sectorisation. Je remercie également l'assemblée pour les travaux à André Chêne et Condorcet (pour 1,2 million d'euros chacun) ; ces travaux étaient nécessaires car ces établissements sont de véritables passoires énergétiques.

Christophe CHAILLOU

Pour la restructuration du collège André Malraux

« Je voudrais de nouveau plaider pour que l'on prenne en compte la situation particulière du collège André Malraux à Saint-Jean-de-la-Ruelle, dernier collège qui n'aura fait l'objet d'aucun programme de restructuration important. Il devient urgent que nous puissions engager des études pour donner des réponses très précises. Quand on regarde ce qui se fait dans d'autres collèges par rapport au défi qui peut être celui de l'importance de l'intervention de la puissance publique, y compris par rapport aux jeunes dans un quartier et une ville comme celle-ci, nous devons être à la hauteur des ambitions républicaines. »

Thierry SOLER

Sur les dotations aux collèges publics

Il s'agit ici de l'épilogue du débat sur les dotations aux collèges publics. En septembre, la décision de la majorité a été de modifier plusieurs aspects des dotations en raison du transfert de certaines dépenses vers le département lui-même. Cela concerne différents postes : la dotation générale de fonctionnement, la dotation de petit équipement, la logistique, les photocopies, la téléphonie, l'informatique et les transports des élèves en voyages pédagogiques. Avec ces lignes qui bougent, cela crée une confusion. Aujourd'hui la majorité écrit que le financement départemental global évolue positivement entre 2014 à 2016. Or, quand j'additionne tous les postes, je trouve 2 971 000€ en 2014 mais 2 217 000 en 2016 soit 25% de moins. Je voudrais savoir, si la grande majorité est « gagnante » collège pas collège, comment les lignes qui ont changé font 25% de dépenses de moins pour le département ?

Pour des assises sur les espaces naturels sensibles

Thierry Soler : en 2008, des assises sur les espaces naturels sensibles avaient été décidées mais n'ont jamais eu lieu. Je me permets de relancer l'idée pour la simple raison que nous prélevons une taxe que nous sommes sensés employer pour la protection, la gestion et la sensibilisation du public en matière d'espaces naturels sensibles. Or, on ne dépense pas grand-chose. L'idée proposée en 2008 était de rencontrer tous les partenaires de ces actions, qui sont les mieux à même de nous dire comment profiter de cette taxe, afin d'avoir une politique encore plus importante de protection des espaces naturels sensibles.